

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2000

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 3 juillet 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD (jusqu'à la question n° 34), M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (à compter de la question n° 8.4 et jusqu'à la question n° 24.1), M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 8.12), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (à compter de la question n° 4.2), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, M. POMEZ, M. VENTARD, M. AIME, M. JACQUEMIN, M. DUVERGET, Mme WEINMAN (à compter de la question n° 23), M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 4.1), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. PINARD (à compter de la question n° 34), M. HUMBERT, M. AUTARD, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question n° 8.4 et à compter de la question n° 24.1), Mme BULTOT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 8.12), Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 4.2), M. SANCHEZ, Mlle GEIGER, M. GRAPPIN, M. THIRODE, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 23), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 4.1).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD (à compter de la question n° 34), M. HUMBERT, M. AUTARD, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. JUSSIAUX (à compter de la question n° 24.1), Mme BULTOT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 8.12), Mlle GEIGER, M. GRAPPIN, M. THIRODE, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 23).

Mandataires : M. RUEFF (à compter de la question n° 34), M. DUMONT, M. VUILLEMIN, M. ANTONY, M. SCHWINT, M. LAGRANGE (à compter de la question n° 24.1), M. EDOUARD, M. LOYAT (jusqu'à la question n° 8.12), M. FUSTER, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 4.1), M. JACQUEMIN, M. DUVERGET, Mme WEINMAN (à compter de la question n° 23), M. BONNET (jusqu'à la question n° 23).

* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 2001 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

2 - District du Grand Besançon - Extension des compétences - Modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. s'est prononcé favorablement sur l'extension des compétences du District nécessaires en vue de sa transformation en communauté d'agglomération,

2. a adopté les modifications correspondantes des statuts de ce dernier.

3 - Syndicat Mixte du Marais de Saône - Adhésion de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du Marais de Saône et a adopté ses statuts, la participation financière de la Ville aux dépenses d'investissement et de fonctionnement étant fixée à 25 %,

- désigné ses six représentants titulaires : M. MEUNIER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. LOYAT, Mme BULTOT, M. BONNET, Mme MONTEL et ses six représentants suppléants : M. REGNIER, M. VOUILLOT, M. CHRISTELLE, Mlle GEIGER, M. GRAPPIN, M. SENNERICH.

4 - Garanties d'emprunts :

- 4.1** - à la SAIEMB - Extension de l'entreprise SCHLUMBERGER - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 9 930 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité (M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

- 4.2** - à l'Association de gestion du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du Doubs - Travaux d'aménagement et équipement des locaux 138, rue de Belfort à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 500 000 F et 200 000 F contractés auprès de la Caisse de Crédit Mutuel - Professions de Santé

Adopté à l'unanimité.

5 - Comptabilité - Exercice 2000 :

- 5.1** - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

- 5.2** - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

- 5.3** - ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 8^{ème} fraction en compte d'associé

Adopté à l'unanimité.

6 - Indemnité de fonction mensuelle pour l'exercice effectif des fonctions de Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le taux de 145 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de fonction mensuelle de M. le Maire (M. SCHWINT s'est abstenu).

7 - Ressources budgétaires :

7.1 - Restauration scolaire - Tarification des repas pour l'année 2000/2001

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

7.2 - Maisons Pour Tous et Centres d'Animation de Quartiers - Tarification des activités pour la saison 2000/2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

* les tarifs des activités pour la saison 2000/2001 étant précisé qu'ils ne subissent aucune augmentation par rapport à la saison précédente.

a - Carte d'usager obligatoire valable du 1/9/2000 au 31/8/2001

- 50 F (7,62 €) pour un adulte) tarifs identiques
- 20 F (3,05 €) pour une personne de - 18 ans) à 1998/1999

b - Activités de loisirs

31 semaines d'activité par an.

Cotisation trimestrielle pour les résidents à Besançon et dans le District.

		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif 1	Quotient inférieur à 1 120	Adulte : 80 F - 12,20 € Enfant : 57 F - 8,69 €	Adulte : 105 F - 16,01 € Enfant : 73 F - 11,13 €	Adulte : 128 F - 19,51 € Enfant : 89 F - 13,57 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 3 970	Adulte : 175 F - 26,68 € Enfant : 124 F - 18,90 €	Adulte : 226 F - 34,45 € Enfant : 160 F - 24,39 €	Adulte : 276 F - 42,08 € Enfant : 195 F - 29,73 €
Tarif 4	Quotient supérieur à 3 970	Adulte : 268 F - 40,86 € Enfant : 190 F - 28,97 €	Adulte : 337 F - 51,38 € Enfant : 245 F - 37,35 €	Adulte : 425 F - 64,79 € Enfant : 300 F - 45,73 €

Le tarif «Enfant» est applicable aux jeunes de - de 18 ans.

c - Centre de Loisirs Sans Hébergement

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : Cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

Tarif	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
Tarif 1	Quotient < 1 120	Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	Coût de la 1/2 journée	Coût de la 1/2 journée	Coût de la 1/2 journée
		40 F 6,10 €	115 F 17,53 €	206,80 F 31,53 €	4 F 0,61 €	11,5 F 1,75 €	20,68 F 3,15 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 à 3 970	70 F 10,67 €	145 F 22,11 €	236,80 F 36,109 €	7 F 1,07 €	14,5 F 2,21 €	23,68 F 3,61 €
Tarif 3	Quotient < 3 970	100 F 15,24 €	175 F 26,28 €	266,80 F 40,67 €	10 F 1,52 €	17,5 F 2,67 €	26,68 F 4,07 €

A prestation équivalente (CLSH sans repas à la 1/2 journée pour les allocataires avec bons) les tarifs sont identiques aux tarifs 2000/2001 de la Caisse des Ecoles. Pour les autres bénéficiaires, le tarif est inférieur de 2,50 F à celui de la Caisse des Ecoles en raison de la durée des CLSH (3 h par séance contre 4 h à la Caisse des Ecoles).

d - Tarifs spécifiques

- Participation à la Galerie de l'Amateur ou aux activités bricolage : carte d'utilisateur obligatoire - pas de cotisation
- Galas de danse - droits d'entrée :
 - * - de 14 ans: gratuit
 - * de 14 à 18 ans : 15 F (2,29 €)
 - * 18 ans et + : 25 F (3,81 €)
- Spectacles dans le cadre des Fêtes de quartier - droits d'entrée :
 - * scolaire ou - de 18 ans : 10 F (1,52 €)
 - * 18 ans et + : 25 F (3,81 €)
- Randonnées : 150 F/an + carte d'utilisateur (7,62 €) (contre 50 F en 1999/2000)
- Stage thématiques pour enfants et jeunes : carte d'utilisateur + participation égale à la base horaire ci-dessous multipliée par le nombre d'heures de stages programmées.
 - * tarif tranche 1 : 5,70 F (0,87 €)
 - * tarif tranche 2 : 12,40 F (1,89 €)
 - * tarif tranche 3 : 19 F (2,90 €)

- Animations en pied d'immeubles : participation libre et gratuite, pas de carte d'usager. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 50 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

e - Secteur Jeunesse

Une cotisation de 50 F/trimestre (7,62 €) est demandée en complément de la carte d'usager.

f - Centre d'animations sportives des Clairs-Soleils

Les activités hebdomadaires à caractère sportif font l'objet d'une cotisation trimestrielle de 30 F (4,57 €) en complément de la carte d'usager.

g - Résidents hors District

Les tarifs susvisés sont appliqués aux Bisontins et résidents des communes du District. Pour les personnes issues de communes extérieures au District, les tarifs sont majorés de 50 %.

* le mode de calcul du quotient familial.

Nombre de parts		Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
	Quotient	Revenus bruts en Francs						
Tranche 1	< 1 120	< 18 662	< 37 326	< 46 658	< 55 990	< 74 653	< 83 985	< 93 317
Tranche 2	de 1 120 à 3 970	de 18 662 à 66 170	de 37 326 à 132 340	de 46 658 à 165 425	de 55 990 à 198 510	de 74 653 à 264 680	de 83 985 à 297 765	de 93 317 à 330 850
Tranche 3	> 3 970	> 66 170	> 132 340	> 165 425	> 198 510	> 264 680	> 297 765	> 330 850

7.3 - Besançon Information - Fixation des tarifs pour la vente de nouveaux objets promotionnels

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de nouveaux objets promotionnels :

Article nouveaux	Prix proposés
Stylo à bille	5 F - 0,76 €
Tee-shirt (modèle 2000)	60 F - 9,15 €
Casquette (modèle 2000)	35 F - 5,34 €
Porte-clef métal	30 F - 4,57 €

Porte-cartes de visite	40 F - 6,10 €
Mikado bois	20 F - 3,05 €
Sac à dos	80 F - 12,20 €

7.4 - Orchestre de Besançon - Saison 2000-2001 - Fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de l'Orchestre pour la saison 2000/2001 :

	Rappel tarifs saison 1999-2000	Propositions tarifs saison 2000-2001	Propositions tarifs saison 2000-2001
Billet à l'unité			
* plein tarif	110 F	110 F	16,77 €
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	80 F	80 F	12,20 €
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	50 F	50 F	7,62 €
* sur présentation du passeport culturel	30 F	30 F	4,57 €
* sur présentation de la carte «avantage jeunes»	35 F	35 F	5,34 €
* animations scolaires	25 F	25 F	3,81 €
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit
Abonnement 3 concerts			
* plein tarif	285 F	285 F	43,45 €
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	195 F	195 F	29,73 €
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	120 F	120 F	18,29 €
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit
Abonnement 7 concerts			
* plein tarif	595 F	595 F	90,71 €
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	420 F	420 F	64,03 €
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	280 F	280 F	42,69 €
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit

8 - Subventions :

8.1 - à l'Université de Franche-Comté et aux associations d'étudiants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1999	Montant de la subvention sollicitée en 2000	Somme proposée
Association La Besace - Edition du guide	10 000 F	15 000 F	10 000 F
IUT de Besançon - Département Info-Comm Création site étudiant	5 000 F	10 000 F	10 000 F
Université Ouverte	100 000 F	101 000 F	101 000 F
Université de Franche-Comté Agenda universitaire	50 000 F	50 000 F	50 000 F
Université de Franche-Comté Opération portes ouvertes aux lycéens	18 000 F	18 400 F	18 400 F

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote.

8.2 - à caractère médico-social - Première répartition 2000

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1999 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2000	Sommes proposées en 2000
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (C.I.C.S.) 27 rue de la République	25 000 F	30 000 F	15 000 F
Centre Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (C.D.P.A.) 14 rue Ronchaux	18 000 F	18 000 F	16 000 F
A.I.D.E.S. Franche-Comté 15 rue du Petit Battant	14 000 F	30 000 F	14 000 F
Association des dons d'organes 25270 PUGEY	4 000 F	6 000 F	4 000 F
Association des parents d'enfants déficients auditifs 12 rue de la Famille	4 000 F	5 000 F	4 000 F
Association des Donneurs de Voix 4 rue des Fontenottes	3 000 F	3 000 F	3 000 F
La Croix d'Or 12 rue de Chaillot	4 000 F	10 000 F	4 000 F

Associations locales	Sommes attribuées en 1999 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2000	Sommes proposées en 2000
Association Insuffisants Rénaux Comtois 16 rue du Mont - 25220 CHALEZE	1 500 F	3 000 F	1 500 F
Association Valentin Haüy 4 rue des Fontenottes	2 500 F	3 000 F	2 500 F
Association JALMALV Centre Pierre Mendès France	2 500 F	3 000 F	2 500 F
Médecins du Monde 7, rue du Languedoc	-	5 000 F	4 000 F
Association des Paralysés de France 16, rue Andrey	-	25 000 F	4 000 F
Total des sommes attribuées			74 500 F

8.3 - exceptionnelle à l'ASQAB (Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air dans l'Agglomération Bisontine et le Sud Franche-Comté)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 000 F à l'ASQAB correspondant à la rémunération annuelle d'un technicien sous contrat.

8.4 - pour congrès et colloques

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 000 F à l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (ANFPA) pour l'organisation, du 10 au 12 mai dernier, à la Saline Royale d'Arc-et-Senans et à Besançon, d'un colloque européen «Parcours partenariat, territoires» ou mettre en commun les compétences pour contribuer plus efficacement aux politiques de formation et d'emploi dans l'Europe des années 2000/2006.

- 6 000 F au Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNFAL) pour l'organisation de son assemblée générale, les 13 et 14 mai, salle Battant.

- 8 000 F à l'Office Municipal du Sport pour l'organisation du congrès bi-annuel de la Fédération Nationale des OMS, du 1^{er} au 3 juin, à Micropolis.

- 3 000 F à l'Association des anciens élèves de l'Institut Pasteur pour l'organisation de la réunion annuelle le 9 juin, au Petit Kursaal.

- 6 000 F à la Société Francophone de Primatologie pour l'organisation du 12^{ème} colloque qui regroupera environ 150 primatologues francophones de différents horizons professionnels, du 27 au 29 septembre prochain, à la Maison de l'Economie.

- 7 000 F à l'UFR des Sciences - Département de mathématiques, pour l'organisation de la conférence en analyse fonctionnelle, du 20 au 29 juin, à la Faculté des Sciences.

- 6 000 F à l'UFR des Sciences - Laboratoire de mathématiques pour l'organisation d'une conférence intitulée «Computer methods in porous media», du 10 au 13 juillet.

- 5 000 F à l'IUT de Besançon - Laboratoire de chimie, pour l'organisation de la 3^{ème} conférence internationale sur les complexes polymers-solvants, du 28 au 30 août, à l'IUT même.

- 6 000 F à l'UFR des Sciences - Laboratoire de chrono-écologie pour l'organisation d'un colloque international «Equilibres et ruptures dans les écosystèmes depuis 20 000 ans en Europe de l'Ouest», du 18 au 22 septembre prochain à l'UFR des Sciences.

- 60 000 F sur 2 ans (30 000 F en 2000 et 30 000 F en 2001) à l'Association Générale des Institutrices d'Ecoles Maternelles (AGIEM) pour l'organisation de son 74^{ème} congrès national, du 29 juin au 1^{er} juillet 2001, à Micropolis.

- 60 000 F sur 3 ans (par tranche de 20 000 F de 2000 à 2002) à Amnesty International pour l'organisation du congrès national de la section française du 8 au 10 mars 2002, à Micropolis.

Les membres de la Commission Municipale des Sports n'ont pas participé au vote en ce qui concerne la subvention attribuée à l'Office Municipal des Sports, et M. ROIGNOT n'a pas participé au vote pour les points relatifs à l'Université.

8.5 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) à des établissements scolaires

- 655 F au Collège Diderot pour le déplacement de 13 élèves à Fribourg (Allemagne) du 20 au 27 juin 2000 (échange scolaire).

- 1 260 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Notre Dame pour le déplacement de 25 élèves à Fribourg (Allemagne) du 16 au 23 mai 2000 (échange scolaire).

- 1 500 F à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour le déplacement de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 17 janvier au 4 février 2000 (échange professionnel).

- 1 512 F à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour l'accueil de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 24 avril au 12 mai 2000 (échange professionnel).

2) à des associations

- 1 250 F à l'Association Franco-Finlandaise pour le déplacement de 5 Bisontins à Kuopio (Finlande) du 19 au 26 juin 2000 (échange culturel).

- 5 600 F à l'Association Les Amis de Tver pour le déplacement de 28 Bisontins à Tver (Russie) du 27 décembre 1999 au 3 janvier 2000 (échange culturel).

- 1 000 F à la Chorale Les Chenestrels pour l'accueil du Choeur d'Hommes Gledholt de Huddersfiels (Angleterre) du 29 mai au 1^{er} juin (échange culturel).

- 10 000 F à titre exceptionnel à l'Association «Mères pour la Paix» (Champagnole) pour les concerts organisés, au profit des enfants réfugiés de Bosnie, par Les Enfants de l'Espoir (Besançon) et les Enfants de l'école Podrinje-Mihatovici (Bosnie-Herzégovine) le 12 juillet 2000 à Tuzla et le 13 juillet 2000 à Sarajevo.

8.6 - aux classes de découverte - Troisième répartition 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SEJOURS LIBRES : 16 871,40 F

Ecoles primaires	Date	Centre de séjour	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total
Fourier 2	19 au 24.06.2000	Remoray	23	138	54,60 F	7 534,80 F
Vieilles Perrières	22 au 24.06.2000	Le Souleret	25	75	54,60 F	4 095,00 F
Bregille	02 au 05.06.2000	Courlans	24	96	54,60 F	5 241,60 F
			72	309		16 871,40 F

AROEVEN : 29 156,40 F

Ecoles primaires	Date	Centre de séjour	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total
Fourier	06 au 11.03.2000		47	282	54,60 F	15 397,20 F
Rosemont	03 au 08.04.2000		42	252	54,60 F	13 759,20 F
			89	534		29 156,40 F

M. l'Adjoint BARETJE n'a pas pris part au vote.

8.7 - au sport de haut niveau :

8.7.1 - Contrat d'objectifs sports collectifs - Mensualisation - Saison 2000/2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
E.S.B. «F» (hand-ball)	D.1	103 500 F
B.V.B. (volley)	N.2	9 900 F
B.B.COMTE (basket)	Pro.A	180 000 F
B.H.C. (hockey s/glace)	D.2	7 200 F
B.R.C. (football)	National	103 500 F
E.S.B. «M» (hand-ball)	D.2	49 500 F
U.F.F.B. (football féminin)	N.1B	5 400 F
Total		459 000 F

8.7.2 - Contrat d'objectifs sports individuels - Deuxième répartition 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la deuxième répartition suivante :

Clubs	1 ^{ère} répartition	2 ^{ème} répartition	Total 2000
La Française	39 000 F	24 500 F	63 500 F
La Saint-Claude	27 000 F	18 000 F	45 000 F
Amicale Motocycliste du Doubs	23 000 F	15 500 F	38 500 F
S.N.B. Canoë-Kayak	120 900 F	74 100 F	195 000 F
B.R.C. Tennis	27 000 F	18 000 F	45 000 F
Etrier Bisontin	19 000 F	12 500 F	31 500 F
Doubs Sud Athle	22 100 F	13 900 F	36 000 F
Besançon Triathlon	9 000 F	6 000 F	15 000 F

Clubs	1^{ère} répartition	2^{ème} répartition	Total 2000
Amicale Cycliste Bisontine	27 000 F	18 000 F	45 000 F
P.K.A.	9 000 F	6 000 F	15 000 F
C.P.B.	40 000 F	25 700 F	65 700 F
Balise 25	21 000 F	13 800 F	34 800 F
Centre Ecole Parachutisme	13 000 F	9 000 F	22 000 F
F.C. Judo	53 000 F	38 400 F	91 400 F
S.N.B. Aviron	13 000 F	9 000 F	22 000 F
I.K.S. ASPE	49 000 F	31 000 F	80 000 F
A.N.B.	9 000 F	6 000 F	15 000 F
Besançon Art Combat	21 000 F	14 000 F	35 000 F

8.8 - aux associations à caractère social

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Somme allouée en 1999	Demande 2000	Attribution 2000
A.D.A.P.A.S.E.	5 500 F	7 000 F	6 000 F
A.D.D.S.E.A. Double Ecluse	74 000 F	75 000 F	75 000 F
A.D.D.S.E.A. Médiation Familiale	20 000 F	55 000 F	20 000 F
A.F.B.	10 000 F	18 000 F	18 000 F
A.F.C.A.R.	4 000 F	3 000 F	3 000 F
A.F.T.C.	-	5 000 F	2 000 F
A.G.I.R.	15 000 F	20 000 F	15 000 F
A.L.E.P.H.	40 000 F	70 000 F	40 000 F
A.P.I.E.U.	-	15 000 F	8 000 F
A.R.I.S.	40 000 F	50 000 F	40 000 F
A.S.C.H.	6 000 F	12 000 F	7 000 F
A.T.D. Quart Monde	7 500 F	8 000 F	8 000 F
Aides Humanitaires et Alimentaires	5 000 F	10 000 F	6 000 F
Amis de BELLEVAUX	5 000 F	5 500 F	5 500 F
Association Comtoise des Sourds	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Association d'Hygiène Sociale du Doubs (Vivre en ville)	43 300 F	60 000 F	35 000 F
Brulard 2000	12 000 F	12 000 F	12 000 F
Buanderie - Comité Quartier Rosemont	25 000 F	30 000 F	25 000 F
C.C.A.M.	-	4 000 F	2 000 F
C.I.D.F.	60 000 F	80 000 F	60 000 F
C.L.C.V.	25 000 F	26 000 F	20 000 F
CIRRUS	-	33 000 F inv. 25 000 F proj.	8 500 F inv. 8 500 F proj.
Enfant de SYRINX	-	10 000 F	6 000 F
Été comme Hiver	125 000 F	185 000 F	130 000 F
Familles d'Accueil	2 500 F	3 000 F	3 000 F

Associations	Somme allouée en 1999	Demande 2000	Attribution 2000
F.N.A.T.H.	3 500 F	4 000 F	3 000 F
Foyer La Cassotte	88 000 F	100 000 F	88 000 F
GENEPI	1 500 F	3 000 F	2 000 F
Grigri l'Antigris	5 000 F	10 000 F	7 000 F
Hérisson Vert	1 000 F	10 000 F	5 000 F
Invités au Festin	-	50 000 F	25 000 F
Miel d'Acacias	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Association Française des chiens guides pour jeunes handicapés visuels (MIRA FRANCE)	-	10 000 F	5 000 F
Mouvement du Nid	5 000 F	8 000 F	8 000 F
ORPAB	120 000 F	140 000 F	123 000 F dont 45 000 F acompte
OZANAM Service d'Entraide	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Palmeraie	20 000 F	20 000 F	20 000 F
Place au Soleil	10 000 F	30 000 F	15 000 F
Porte Ouverte	25 000 F (dont 15 000 F exceptionnel)	30 000 F	25 000 F
Roue de Secours	25 000 F	56 000 F	30 000 F
Secours Populaire Français	22 000 F	42 000 F 30 000 F : aides 8 000 F : vacances 4 000 F : fonction.	24 000 F dont 16 000 F : aides 7 000 F : vacances 1 000 F : fonction.
Solidarité Femmes	8 000 F	30 000 F	10 000 F
U.F.C.S.	11 000 F	15 000 F : fonction. 6 000 F : projet	11 000 F 4 000 F
U.N.A.F.A.M.	7 000 F	10 000 F	7 000 F
Veuves Civiles	5 500 F	4 500 F	4 500 F

8.9 - aux associations culturelles et modification d'une délibération du 15 mai 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

* d'attribuer les subventions suivantes :

Ateliers Musicaux	Forfait de fonctionnement	Nombre élèves	Subvention = Nombre élèves x 350 F	Total à verser	Acompte CM Avril	Solde à verser
Clairs-Soleils	20 000 F	40	14 000 F	34 000 F	30 000 F	4 000 F
Montrapon	20 000 F	87	30 450 F	50 450 F	30 000 F	20 450 F
Saint-Ferjeux	20 000 F	108	37 800 F	57 800 F	30 000 F	27 800 F
Velotte	20 000 F	47	16 450 F	36 450 F	30 000 F	6 450 F
CAEM Planoise	20 000 F	174	60 900 F	80 900 F	30 000 F	50 900 F

et dans le cadre de Rencontres Jeune Création, une subvention de 5 000 F à l'Association Le Petit Peuple.

* d'annuler la subvention de 5 000 F à l'Association Le Petit Poisson Bleu (modification de la délibération du 15 mai 2000).

8.10 - dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
QUATRIEME SECTEUR				
5/7 rue du Chapitre	Lycée François Xavier 5 rue du Chapitre 25000 BESANÇON	199 499,00 F	20 %	39 899,00 F
1 rue des Fusillés	M. DE CASTELJAU 10 B rue de Trey 25000 BESANÇON	137 409,00 F	10 %	13 740,00 F
2 dossiers - TOTAL		336 908,00 F		53 639,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
33 Quai Veil Picard	GMG Immobilier 1 rue Gambetta 70100 GRAY	177 705,00 F	20 %	35 541,00 F
23 rue de la Madeleine	M. SCHMITT Christophe 12 Résidence La Guisane 05220 LE MONETIER LES BAINS	30 953,00 F	20 %	6 190,00 F
2 dossiers - TOTAL		208 658,00 F		41 731,00 F
TOTAL GENERAL		545 566,00 F		95 370,00 F

et a modifié la délibération du 15 mai 2000 en attribuant les subventions aux Syndics en charge des immeubles de la façon suivante :

Immeuble	Propriétaire\Syndic	Factures	Taux	Subvention
CINQUIEME SECTEUR				
13, Quai Veil Picard	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 BESANÇON	28 012,00 F	20 %	5 602,00 F
23, Quai Veil Picard	AGI-BIS Immobilier Le Major 83 rue de Dole 25043 BESANÇON Cedex	39 403,00 F	20 %	7 880,00 F
2 dossiers - TOTAL		67 415,00 F		13 482,00 F

8.11 - à l'Association «Le Chemin des Sens»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme 2000 des actions de cette association pour lesquelles le soutien de la Ville sera accordé à hauteur de 366 000 F (pour une dépense totale de 546 180 F).

8.12 - à l'Association «Besançon Séjour Evasion»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à cette association une subvention de 40 000 F pour son programme d'actions 2000.

8.13 - exceptionnelle au Syndicat CFDT

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre et trois s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Syndicat CFDT une subvention exceptionnelle de 126 000 F couvrant le coût de réaménagement de ses nouveaux locaux rue de Chalezeule, ainsi que le surcoût du loyer durant six mois.

9 - Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Département

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention du Département : 50 000 F).

10 - Pépinière Municipale d'entreprises de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec Rive Boutique de Gestion - Emission d'un titre de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de participer aux plans d'affaires des cinq entreprises suivantes : SARL DENOVE Habitat 25 - Franche-Comté Usinage - OT2I - OCHANDIANO - SARL Acte 2,

- d'attribuer à cet effet à Rive Boutique de Gestion une subvention de 250 000 F,

- de solliciter les aides financières de la Région, du Département et du District du Grand Besançon.

11 - PLIE - Plan local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi - Convention avec l'Etat

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'établir une nouvelle convention avec l'Etat pour la période 2000-2004 dans le respect des dispositions de la circulaire du Ministère du Travail du 21 décembre 1999 qui précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

12 - Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 1999 - Prévisions financières 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les comptes d'exploitation de l'exercice 1999 pour l'opération d'aménagement de grandes surfaces et du restaurant Place Cassin sachant que les participations de la Ville se sont élevées respectivement à 1 520 069,11 F TTC et 1 480 842,76 F TTC,

- pour la participation à l'équilibre 2000, a autorisé le versement à la SAIEMB d'une somme de 1 571 000 F pour les grandes surfaces et de 1 540 000 F pour le Restaurant Inter-Entreprises.

13 - Syndicat Mixte de Micropolis - Exécution par la Ville des missions de gestion administrative du Syndicat - Convention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le SYMM fixant les conditions d'exécution pour la Ville des missions de gestion administrative du Syndicat.

14 - Contentieux - Affaire BARBIER c/Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à interjeter appel du jugement du Tribunal Administratif devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

15 - Crématorium :

15.1 - Convention d'affermage avec PFG Est - Avenant pour changement de dénomination sociale (OGF)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du transfert du contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium à la Société OGF et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

15.2 - Règlement intérieur - Mise à jour

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les modifications du règlement intérieur du crématorium portant sur les horaires d'ouverture, la visualisation de l'introduction du cercueil dans le four de crémation par l'intermédiaire d'un système vidéo, la remise des cendres et la crémation de pièces anatomiques demandée par les établissements de santé.

16 - Restauration collective - Projet d'étude commune Ville/CCAS - Lancement d'un appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres afin de retenir un Cabinet chargé de procéder à une étude complète sur l'avenir de la restauration collective de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (coût prévisionnel de l'étude estimé à 300 000 F).

17 - Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina-Faso) :

17.1 - 15^{ème} anniversaire du jumelage Besançon Douroula :

17.1.1 - Organisation d'une manifestation du 26 au 30 septembre 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme des manifestations organisées à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de ce jumelage (accueil d'une délégation officielle, conférences, animations musicales, exposition d'artisanat) et la prise en charge par la Ville des frais inhérents à ces manifestations.

17.1.2 - Don d'une statue en bronze à la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a accepté le don d'une statue en bronze de Vincent de Paul ZOUNGRANA,
- a autorisé la prise en charge par la Ville des frais de transport de cette statue.

17.2 - Programme de développement local - Convention avec l'Association pour le Développement du Département de Douroula et avec l'Association Française des Volontaires du Progrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Association pour le Développement du Département de Douroula et avec l'Association Française des Volontaires du Progrès une convention de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2000 matérialisant la seconde phase du programme de développement local dans le Département de Douroula qui vise principalement deux objectifs :

. le renforcement des structures locales existantes en vue de leur autonomisation et le soutien à la mise en place progressive d'autorités locales décentralisées,

. l'amélioration des conditions et du niveau de vie de la population de ce Département avec la poursuite de la réalisation d'équipements collectifs en matière d'éducation, de santé et d'approvisionnement en eau potable, avec la continuation des efforts en matière d'alphabétisation et de formation des habitants et avec le soutien d'opérations dans le domaine économique (budget de cette seconde phase : 3 008 000 F pour trois ans (participation Ville : 2 114 000 F - apport habitants de Douroula : 462 000 F - apport AFVP : 432 000 F).

17.3 - Acceptation d'un don par la Ville de Besançon au profit du Département de Douroula - Convention avec l'Association pour le Développement du Département de Douroula et avec l'Association Française des Volontaires du Progrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a accepté le don de 60 000 F de Mme CABROL destiné à la mise en place de capteurs solaires dans les salles d'alphabétisation et dans les postes de santé des douze villages situés dans le Département de Douroula,

- a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'AFVP et avec notre partenaire burkinabé, l'Association pour le Développement du Département de Douroula, pour la mise en oeuvre de cette opération à Douroula.

18 - Relations Internationales - Séjour International de Jeunes à Fribourg (Allemagne) - Organisation matérielle et financière

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé l'encaissement de la participation des familles à ce séjour (montant : 6 000 F).

19 - Points Publics de Planoise et Clairs-Soleils - Vente pour le compte de tiers - Convention avec France Telecom

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a adopté le principe de réalisations de prestations pour le compte de tiers dans les Points Publics,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir,

- a autorisé M. le Maire à modifier et compléter en conséquence les régies de recettes des Points Publics.

20 - Animation des quartiers - Renouvellement de la convention de fonctionnement avec la MJC de Palente et signature de l'avenant annuel - Avenant annuel avec le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de poursuivre et renforcer la collaboration entre la Ville de Besançon et l'Association MJC/Centre Social de Palente, et de soutenir le rôle central de l'Association dans la mise en oeuvre d'une politique d'animation en direction des populations du quartier Palente/Orchamps et de l'ensemble de la Ville,

- a autorisé en conséquence M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec cette association ainsi que son avenant pour l'exercice 2000,

- a autorisé par ailleurs M. le Maire à signer l'avenant 2000 à la convention passée avec le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux.

21 - Convention Ville/Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Reversement à la Ville de l'excédent de subvention 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le reversement à la Ville de l'excédent d'un montant de 321 544,64 F de la subvention 1999 versée à l'ADDSEA.

22 - Dispositif A Tire d'Aile - Complément à la délibération du 28 février 2000 - Bilan semestriel

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a pris acte du bilan semestriel de cette opération,

- a autorisé M. le Maire à signer avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances une convention pour les «coupons sports» utilisables selon les mêmes modalités de diffusion et d'utilisation que les «chèques vacances» et destinés à financer des activités sportives,

L'aide au jeune pourra donc prendre la forme, selon son choix, soit de chèques vacances, soit de coupons sports.

23 - Programme de renouvellement urbain - Adoption - Demandes de subventions auprès de l'Etat et des partenaires

A l'unanimité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a adopté un programme d'opérations de renouvellement urbain sur la période 2000-2006 qui portera sur les quartiers de Planoise, la Cité des Acacias, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps et ne sera mis en oeuvre qu'à la condition que l'Etat et les autres partenaires potentiels sollicités (Région, Département, District) y apporte un soutien financier significatif.

24 - Contrat de Ville 2000/2006 :

24.1 - Programmation 2000 - Demande de subventions

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal :

- a approuvé la programmation 2000 du contrat de ville et son plan de financement :

CONTRAT DE VILLE DE BESANÇON 2000

	Ville	Etat FIV	Etat autres services	Région	Département	FAS	CAF Subventions	CAF Prestations	CDC	DGB	Bailleurs	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total
Récapitulatif des actions contrat de ville															
Economie-Emploi	946 300	616 300	923 060	497 200	0	140 400	0	0	0	0	0	0	401 000	298 256	3 822 516
Volet Aménagement urbain/habitat	590 000	300 000	220 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 110 000
Animation du dispositif contrat de ville	300 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
Volet vie sociale des quartiers	5 057 161	2 657 345	3 458 686	120 500	757 500	1 197 292	1 121 067	316 155	10 000	0	36 000	5 000	1 473 985	1 073 360	17 272 051
Total	6 893 461	3 873 645	4 601 746	617 700	757 500	1 337 692	1 121 067	316 155	10 000	0	36 000	5 000	1 874 985	1 371 616	22 816 567

- a autorisé M. le Maire :

* à solliciter les participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Fonds d'Action Sociale, du District et des organismes logeurs,

* à réaffecter aux maîtres d'ouvrages désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs, la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant,

* à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

24.2 - Volet emploi - Programmation 2000

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au titre de la première programmation du volet emploi du contrat de ville pour l'année 2000, les subventions suivantes :

- 6 300 F au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour l'action d'accompagnement à l'emploi,

- 50 000 F à Intermed-Entretien-Conseil-Diagnostic-Accompagnement,

- 20 000 F à l'Association CIDF (Droit des Femmes) groupe de parole,

- 100 000 F à la FRATE pour son dispositif de lutte contre la discrimination.

25 - Contrat Educatif Local :

25.1 - Programmation 2000 - Demande de subventions

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé la programmation 2000 du Contrat Educatif Local et son plan de financement :

CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2000

	Ville	Etat FIV	Etat autres services	Région	Département	FAS	CAF Subventions	CAF Prestations	CDC	DGB	Bailleurs	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total
Volet Vie Sociale des Quartiers - Contrat Educatif Local															
Accompagnement scolaire/contrat éducatif local/CEL	515 426	25 000	457 900	28 000	65 000	448 292	489 157	54 124	0	0	0	0	84 660	4 000	2 175 559
Action éducative/CEL Top Vacances Eté	254 876	141 676	119 343	0	5 000	30 000	300 199	191 031	0	0	0	0	52 135	301 606	1 395 866
Action éducative/CEL Top Vacances hors Eté	247 279	73 000	33 751	1 500	40 000	40 000	114 586	46 000	0	0	30 000	0	108 050	105 209	839 375
Action éducative/CEL : action éducative et citoyenne	362 000	148 000	122 900	0	0	50 000	52 000	0	0	0	0	5 000	12 000	143 200	895 100
Total CEL	1 379 581	387 676	733 894	29 500	110 000	568 292	955 942	291 155	0	0	30 000	5 000	256 845	554 015	5 305 900

-a autorisé M. le Maire à :

* solliciter les participations de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Fonds d'Action Sociale,

* réaffecter aux maîtres d'ouvrages désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative de l'exercice,

* signer les conventions à intervenir avec les Associations Bisonsport, Orchamps Vacances, ESB-M, SNB, MJC Palente au titre de la modification de leur politique tarifaire.

25.2 - Service Enseignement - Versement de subventions au titre de l'année 2000

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, dans le cadre du Contrat Educatif Local, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Action	Montant
Association Socio-Educative Centre Ecole primaire Ste Famille	Promouvoir la citoyenneté chez les enfants, développer les liens avec leurs familles et leur quartier, lutter contre l'échec scolaire (AEC)	7 000 F
Ecole élémentaire J. Ferry/ Rosemont	Aide à la réussite scolaire (valorisation du milieu social) insertion sociale, développement de la citoyenneté, valorisation de soi, etc. (AEC)	15 000 F
FRANCAS	Espace de Loisirs et de Rencontre pour les préadolescents de Planoise (TVHE)	27 505 F
FRANCAS	Animation du secteur Rembrandt Renoir Rubens (TVHE)	24 704 F
Total		74 209 F

26 - Secteur Politique de la Ville - Attribution de subventions - Première répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a décidé :

* d'attribuer les subventions suivantes :

Programme 2000 du Contrat Local de Sécurité/Contrat de Ville

Associations	Actions	Montants
ADDSEA	Centre de soins pour toxicomanes - SOLEA	100 000 F
Réseau 25	Prévention primaire toxicomanie	65 000 F
Association d'Aide aux Victimes d'Infractions - AAVI	Aide aux victimes, permanences quartier et réseau victimologie	129 239 F
Association Aide aux Détenus - 2 AD	Action socio-éducative à la Maison d'Arrêt	36 680 F
Association Le Nid	Prévention de la prostitution	10 000 F
C.T.B.	Lutte contre l'incivilité dans les transports - films vidéo avec des jeunes	15 000 F
Association Croqu'livres	Fonds documentaire spécialisé violence et adolescence	10 000 F
Collège Diderot	Achat d'une exposition - questions de droit	4 000 F

Hors Contrat de Ville

Centre Contre les Manipulations Mentales - CCMM	Lutte contre les sectes	6 000 F
Total		376 319 F

Associations de quartier

Dossiers inscrits au programme Contrat de Ville au titre du Fonds de Soutien aux associations de quartier et d'aide aux initiatives locales

Quartiers	Associations	Actions	Montants
Planoise	Association Réseau d'Echanges de Planoise	Réseau d'échanges	10 000 F
Planoise	Association Coordination de Planoise	Préfiguration - Maison de Quartier	13 000 F
Planoise	Association Vie Entente Cultures - AVEC	Activités familiales et conviviales	8 000 F
Clairs-Soleils	Association Réseau d'Echanges	Réseau d'échanges Clairs-Soleils	4 000 F
Clairs-Soleils	Hand Ball club des Clairs-Soleils	«Le retour» : accueil - échanges avec la Martinique	15 000 F
La Grette	Association des Parents de la Grette	Echanges culturels et sportifs	6 500 F
La Grette	Radio Bip	Information et émissions sur le quartier	8 000 F

Quartiers	Associations	Actions	Montants
Saint-Ferjeux	Comité de Quartier	Activités familiales et conviviales à Amitié	20 000 F
Palente	Arc en Ciel	Activités familiales et conviviales	15 000 F
Palente	MJC	Fête du Livre	25 000 F
Montrapon	APIM	Festival de Montrapon - Journal Boulevard Nord	11 250 F
Différents quartiers	OR'ANGE	Espaces intergénérationnels Fontaine-Ecu / Clairs-Soleils	210 000 F
Total			245 750 F

Action éducative 6 - 16 ans

Dossiers retenus au titre du Contrat Educatif Local.

Accompagnement scolaire		
Associations	Actions	Montants
Tambour Battant	Accompagnement scolaire quartier Battant	10 000 F
PARI	Accompagnement scolaire Planoise	30 000 F
MPT Montrapon	Formation des animateurs accompagnement scolaire et organisation d'un séjour pour enfants entrant en 6 ^{ème}	45 000 F
Actions petites vacances (hors été) TOP VACANCES		
Scouts Musulmans	Encadrement et activités jeunes des quartiers	20000 F
Scouts de France	Solidarité Planoise - Ouverture des activités à des jeunes de quartier	15 000 F
A.S. Orchamps-Palente	Stages sportifs petites vacances	1 825 F
MJC Palente	Centre de Loisirs petites vacances	6 000 F
MPT Clairs-Soleils	Organisation des Olympiades 2000 en septembre	20 000 F
Total		147 825 F

Action éducative : Opération été TOP VACANCES

Dossier retenus au titre du programme 2000 du Contrat Educatif Local.

Associations	Actions	Montants
Association Sportive et d'Education Populaire - ASEP	Vacances d'été	8 496 F
MJC Palente	Centre de Loisirs Sans Hébergement - CLSH	20 700 F
MJC Palente	Stages sportifs compensation pour tarifs avec quotient familial	5 220 F
SNB canoé-kayak	Stages sportifs compensation pour tarifs avec quotient familial	5 427 F
ESB.M	Stages sportifs compensatoir pour tarifs avec quotient familial	7 100 F
Orchamps Vacances	Stages sportifs compensation pour tarifs avec quotient familial	5 904 F

Bison Sports	Stages sportifs compensation pour tarifs avec quotient familial	11 448 F
Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux	CLSH	7 500 F
Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux	CLSH Amitié	4 950 F
Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux	Vacances été 13/17 ans	3 600 F
Pupilles de l'Enseignement Public	Loisirs - Vacances Familles	53 800 F
MPT Planoise	Opération Vacances	16 780 F
MPT Montrapon	Opération Vacances	22 554 F
Centre d'Animation de la Grette	Opération Vacances	24 118 F
Centre d'Animation des Clairs-Soleils	Opération Vacances	26 604 F
	Total	224 201 F

Jeunesse

Programme 2000 du Contrat de Ville		
Associations	Actions	Montants
Association OR'ANGE	Chantier humanitaire au MALI	15 000 F
Réseau 25	Découverte parapente/jeunes de la cité Amitié	17 500 F
Hors Contrat de Ville		
Mutualité du Doubs	Participation action à projets jeunes - Opération la Course en Solidaire	10 000 F
	Total	42 500 F

* de modifier en conséquence le budget des MPT et Centre d'Animations,

- a adopté les tarifs des activités de l'opération ETE TOP VACANCES :

- Activités de proximité
(territoire communal) 5 F la demi-journée (0,76 €)
10 F la journée (1,52 €)
- Activités extérieures
(hors territoire communal) 20 F la journée (3,05 €)
- Mini-séjours de 5 jours
(hors territoire communal) 35 F la journée (5,34 €)

* d'autoriser les transferts sur les crédits des Services des Sports (Fonds d'Aide au Sport de 20 500 F) et Action Culturelle (Fonds d'Interventions Culturelles de 160 000 F).

27 - Clubs sportifs de quartiers - Subventions dans le cadre du Fonds d'Aide aux Sports - Première répartition 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* AS Orchamps-Palente	10 000 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 000 F
* Satellite (Omnisports)	5 000 F
* Espoir Jean Josselin	6 000 F
* Comité du Doubs de Hand-Ball	2 000 F
* F.C. Planoise - Saint-Ferjeux	5 000 F
* MJC Palente	4 500 F
* Gant d'Or	6 000 F

Total	45 500 F

28 - Musée de la Résistance et de la Déportation - Cession des collections de l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation à la Ville de Besançon - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de cette cession par le Musée de la Résistance et de la Déportation à la Ville de ses collections.

29 - Exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté» - Médiation culturelle en faveur des publics défavorisés - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère du Travail

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Ministère du Travail une convention de partenariat et de solliciter de cet organisme l'octroi d'une subvention de 40 000 F.

30 - Colloque «Culture et construction territoriale» - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet de colloque et décidé de solliciter du Ministère de la Culture et de la Communication l'octroi d'une subvention de 60 000 F pour le financement de cette opération dont le coût est estimé à 90 000 F.

31 - Eglise de Velotte - Restauration d'oeuvres classées - Programme 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet de restauration d'un tableau intitulé «Le martyr de Saint-Hippolyte» dont le coût est évalué à 25 000 F HT qui seront financés par l'Etat (6 000 F), le Département du Doubs (6 250 F), la Région de Franche-Comté (6 250 F) et la Ville (6 500 F).

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

32 - TGV Rhin-Rhône branche Est - Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité moins six abstentions, le Conseil Municipal a formulé les observations ou réserves suivantes dans l'intérêt d'un développement de notre capitale régionale :

- la gare de Besançon Viotte doit être confortée dans sa fonction de pôle majeur multimodal de l'agglomération bisontine. A ce titre, sa non intégration au périmètre envisagé pour la déclaration d'utilité publique, la citation de quelques aménagements mineurs, l'absence de perspective de financement permettant d'envisager un réel développement lui sont préjudiciables. Cette intégration doit être décidée.
- la réalisation de la liaison Besançon - Viotte / Auxon à une seule voie n'étant pas de nature à conforter le rôle de Besançon - Viotte, ni de permettre le fonctionnement d'un réseau périurbain ou régional à même d'irriguer les territoires, n'est pas acceptable. La mise à deux voies électrifiées est une impérative nécessité.
- aujourd'hui, la gare de Besançon - Viotte bénéficie d'un nombre apprécié de liaisons TGV en origine - destination avec Paris. Ce nombre doit être maintenu au minimum :
 - . tant en terme de trains à grande vitesse
 - . que de flux de passagers : 250 000 par an annoncés contre 650 000 actuellement (chiffre absent du dossier)

- la perspective de la desserte de Besançon - Viotte par des TGV empruntant l'itinéraire Strasbourg - Ligne nouvelle - Besançon - Viotte - Lons le Saunier - Bourg en Bresse - Lyon - correspondant à une demande de notre ville - est appréciée. Elle ne suffit pas à engager le projet vers un choix de branche Sud envisageable sur cet itinéraire.
- le projet n'apporte pas suffisamment d'éléments permettant d'apprécier les relations nécessaires entre la ligne nouvelle à grande vitesse et le réseau existant.
A ce titre, doivent être écrites dans un souci de développement de tous les territoires des perspectives :
 - . d'usage de TER GV sur les lignes principales existantes notamment entre Besançon et Dijon, Besançon et Lyon, Besançon et Mulhouse
 - . de développement de la croix ferroviaire d'intérêt d'agglomération
- le projet ne décrit pas clairement les perspectives de fonctionnement de deux gares de l'agglomération bisontine : Besançon - Viotte / Besançon - Auxon, la complémentarité étant indispensable à partir du pôle majeur de Besançon - Viotte.
- le projet et l'étude d'impact ne traitent quasiment pas de la liaison gare Viotte - Auxon. Les éléments apportés ne sont pas suffisants pour permettre aux habitants et aux élus des communes, de connaître les incidences sur la vie de la zone traversée et les mesures environnementales proposées pour faire face aux éventuelles nuisances.
- le projet est trop restrictif sur les perspectives de développement du couloir urbain et périurbain emprunté par la liaison gare Viotte - Auxon, l'usage d'un réseau de transport périurbain, une desserte fret, relations justifiant pleinement un développement.
- l'utilité publique du projet doit s'apprécier également dans sa contribution à permettre un écoulement de l'ensemble des flux : voyageurs et marchandises sur le couloir Rhin - Rhône.
La perspective non évaluée, non programmée, de mise à gabarit B 1 de la ligne Besançon - Mulhouse, le maintien avec accroissement significatif du trafic marchandises dans les zones urbaines existantes ne sont pas satisfaisants pour la Ville Centre et pour les populations.

que M. le Maire transmettra à M. le Président de la Commission d'Enquête.

33 - Plan des Déplacements Urbains du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon - Avis du Conseil Municipal sur ce projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de PDU du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon.

34 - Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air qui fixe les orientations permettant d'atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par la loi, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets.

35 - Renouvellement urbain du quartier des Clairs-Soleils - Etude complémentaire au diagnostic - Insécurité et délinquance - Evaluation et propositions d'actions

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe de l'étude chargée d'établir un diagnostic complet sur les questions sociales, patrimoniales, techniques, urbaines, ... et de définir un projet urbain sur l'ensemble du quartier des Clairs-Soleils, propre à redonner à ses habitants un cadre de vie agréable et à lui rendre son attractivité,

- a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir avec le prestataire après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenants(s) éventuels(s),

- a décidé de solliciter une subvention auprès des divers partenaires.

36 - Renouvellement urbain du quartier des Clairs-Soleils - Etude complémentaire au diagnostic - Populations immigrées, phénomènes communautaires, pratique et lieux de cultes - Evaluation et propositions d'actions

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal :

- a décidé de confier à un expert la mission :

- * de réaliser un diagnostic sur la vie sociale des populations étrangères dans le quartier, la réalité et les effets des fonctionnements communautaires, l'existence et l'utilisation des lieux culturels,

- * de proposer des actions adaptées, au regard des expériences mises en oeuvre dans d'autres agglomérations,

- a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir avec le prestataire après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenants(s) éventuel(s),

- a décidé de solliciter une subvention auprès des différents partenaires.

37 - Stade Léo Lagrange - Restructuration et extension - Choix du lauréat du concours d'architecture et d'ingénierie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a confirmé les choix du jury de concours en classant les équipes comme suit :

- n° 1 : Equipe R.C.T. Architectes
- n° 2 : Equipe ATELIER DE LA RIZE
- n° 3 : Equipe FERRET
- n° 4 : Equipe SCARANELLO

- a décidé d'accorder à chacune de ces équipes une indemnité de 300 000 F TTC (45 734,70 € TTC).

38 - Palais des Sports - Restructuration et extension - Choix du lauréat du concours d'architecture et d'ingénierie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a confirmé les choix du jury de concours classant comme suit les équipes :

- n° 1 : Equipe CAMBORDE LAMAISON
- n° 2 : Equipe CHABANNE
- n° 3 : Equipe LAPPRAND MORIN & Associés
- n° 4 : Equipe GUERVILLY
- n° 5 : Equipe DURAND MENARD THIBAULT

- a décidé d'attribuer à chacune de ces équipes une indemnité de 300 000 F TTC (45 734,70 € TTC).

39 - Immeuble rue Violet - Cession administrative de locaux au profit de l'Association «Les Compagnons du Devoir» - Avenant au contrat de délégation de service public passé avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer :

- la concession administrative de locaux au profit de l'Association «Les Compagnons du Devoir» aux conditions suivantes :

* compte tenu du montant des travaux supportés par les Compagnons du Devoir et de la valeur locative de ce local estimée par les Domaines à 90 896 F TTC annuels, occupation gratuite pendant 3 ans et 3 mois à compter du 4 juillet 2000,

* au-delà de cette période, le contrat sera reconduit d'année en année moyennant un loyer qui sera négocié à ce moment-là,

- l'avenant à la convention Ville/Rive Boutique de Gestion pour matérialiser le retrait d'un local chaufferie.

40 - Avenue de Chardonnet - Immeuble ex-Bolloré, avenue de Chardonnet - Bail précaire au profit de la Société des Combustibles de l'Est

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cette proposition et autorisé M. le Maire à signer :

- le contrat de location précaire au profit de la Société des Combustibles de l'Est,

- la déclaration d'option d'assujettissement du bâtiment et des loyers à la TVA à compter du premier jour du mois au cours duquel elle sera déclarée en vertu de l'article 260.2 du Code Général des Impôts.

41 - Citadelle de Vauban - Consolidation du rempart côté Bregille - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce projet estimé à 450 000 F qui seront financés pour 225 000 F par l'Etat, 112 500 F par le Département du Doubs, et 112 500 F par la Ville. M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir confiant la maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

42 - Maison de quartier de Velotte - Projet de création - Choix du maître d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce programme sommaire dont le montant prévisionnel est de l'ordre de 5 MF HT (travaux + honoraires),
- a décidé de retenir la candidature de Mme BOURGEOIS, Architecte DPLG, associée au BET BLONDEAU Ingénierie,
- a autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre.

43 - Centre Technique Municipal - Mise en place de structures provisoires pour le Service Parc Auto Déchets

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 1 MF TTC.

44 - Plan Lumière - Programme des travaux 2000 - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce programme de travaux dont le coût est estimé à 2 000 000 F,
- a décidé de solliciter la participation d'EDF (800 000 F) à ce projet.

45 - Station d'épuration de Port Douvot - Traitement complet de l'azote - Poursuite de l'opération

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de poursuivre l'opération «traitement complet de l'azote» à Port Douvot sur la base de l'estimation prévisionnelle de 87 MF HT (valeur 2000),
- a autorisé M. le Maire à procéder au paiement des indemnités d'études prévues au règlement de la première consultation d'un montant de 200 000 F au profit des deux concurrents ayant remis une offre complète et conforme techniquement,

- a autorisé M. le Maire à poursuivre la consultation sous forme d'appel d'offres sur performances portant sur l'établissement du projet et sa réalisation, à adopter le règlement de consultation stipulant le versement d'une indemnité d'études d'un montant maximum de 200 000 F pour les offres complètes et conformes au Programme Fonctionnel Détaillé, à lancer les appels d'offres ou consultations pour les études et les prestations associées à l'opération,

- a décidé de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau pour le financement de cette opération.

46 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Renouvellement du contrat d'exploitation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Groupement SECIP-NOVERGIE CENTRE EST le marché pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

47 - Parking Cassin - Création de box - Convention avec Télédiffusion de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec Télédiffusion de France une convention pour la réalisation par cette dernière de box fermés.

48 - Création d'une centrale de mobilité - Convention avec le Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon, le Département, la Région et la SNCF - Avenant avec la CTB

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat des Transports du Grand Besançon, le Département, la Région de Franche-Comté et la SNCF pour une durée de quatre ans,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de transport public liant la Ville de Besançon à la CTB, à intervenir pour la création de la centrale de mobilité,

- a décidé de verser à la CTB la participation de la Ville de 55 730 F HT ainsi que celles des autres partenaires, soit un total de 278 650 F HT.

**49 - Service spécialisé pour le transport de personnes à mobilité réduite -
Nouvelles modalités de fonctionnement - Fixation des tarifs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les nouvelles modalités de fonctionnement de ce service,
- a approuvé les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2000 :

* ticket 1 voyage : 13 F (1,98 €)

* carnet 10 voyages : 106 F (16,16 €)

* carnet 10 voyages avec tarif réduit : 53 F (8,08 €) pour les déplacements des salariés à destination ou au départ du lieu de travail, pour les déplacements extra-scolaires des scolaires bisontins.

- a autorisé le versement à la CTB pour l'année 2000 d'une somme de 300 000 F HT au titre de la participation de la Ville à ce service.

50 - Superposition de gestion du tunnel fluvial de la Citadelle et du chemin de halage de Casamène - Conventions avec le Service de la Navigation et GDF

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe de mise en superposition de gestion du chemin de halage de Casamène et du tunnel fluvial sous la Citadelle,

- a approuvé les modalités d'utilisation des voies projetées,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de superposition à intervenir avec VNF, les marchés à intervenir pour la réalisation des travaux de sécurité prévus par ladite convention, et la convention d'occupation précaire passée à titre gratuit avec GDF pour permettre l'aménagement d'une aire de retournement sur le chemin de halage.

51 - Modification du POS Secteurs Nord et Est

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de modification des secteurs Nord et Est du POS pour permettre la réalisation de trois projets d'urbanisme (Les Essarts l'Amour, Chamforgeron et les Monts de Bregille).

52 - ZAC Val des Grands Bas - Projet de Plan d'Aménagement de Zone - Mise à l'enquête publique du PAZ et de la Déclaration d'Utilité Publique - Autorisation au titre de la loi sur l'eau

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal :

- a arrêté le projet de PAZ de la ZAC «Val des Grands Bas»,

- a autorisé M. le Maire à organiser les procédures d'enquêtes publiques relatives au projet de PAZ, au dossier d'enquête d'utilité publique et au dossier Loi sur l'Eau,

- s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour cette ZAC.

53 - Aliénations :

53.1 - d'un immeuble communal 3, rue de Vignier à M. HUSSON

Adopté à l'unanimité (recette : 105 000 F).

53.2 - d'un terrain chemin de l'Escale à EDF

Adopté à l'unanimité (recette : 6 468 F pour 308 m²).

54 - Acquisitions :

54.1 - d'un appartement 15, rue Mégevand à Mme Lise PERRUCHE

Adopté à l'unanimité (coût : 300 000 F).

54.2 - d'une propriété chemin d'Avanne à M. Daniel BALLETT

Adopté à l'unanimité (coût : 660 722 F comprenant l'achat du terrain (46 890 F soit 1 563 m² à 30 F le m²), une indemnité pour perte de puits (45 000 F), une indemnité pour perte de récolte (75 000 F) et l'acquisition et l'installation d'une serre d'occasion pour un coût de 493 823 F).

55 - Pôle Sportif des Montboucons - Indemnité d'éviction à M. PICARD

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité: 66 320 F).

56 - Amélioration d'un espace vert, rue de Champagne à Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 40 000 F TTC (installation de but de foot et poteau de basket).

57 - Informatique et Télécommunications - Apprentissage de la lecture et gestion informatisée des bibliothèques des écoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 582 647 F TTC pour le financement duquel l'Etat est sollicité à hauteur de 291 323 F (Ministère de l'Intérieur).

58 - Achat de postes de travail pour le matériel informatique des écoles -

Adoption du projet et demandes de subventions

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet d'installation dans les écoles primaires en 2000 et 2001 de 550 postes informatiques dont le coût est estimé à 580 000 F TTC. L'aide de l'Etat sera sollicitée pour 290 000 F.

59 - Parc de photocopieurs dans les services municipaux et dans les écoles -

Approbation des cahiers des charges - Lancement des appels d'offres

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a décidé le remplacement des photocopieurs appartenant à la Ville par du matériel de location et le lancement d'un appel d'offres ouvert pour chaque secteur,

- a approuvé les cahiers des charges établis à cet effet.

**60 - Marché 2001 de denrées alimentaires - Adoption du cahier des charges -
Lancement de la procédure d'appel d'offres**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour la fourniture en denrées alimentaires du Service Restauration Municipale (montant des achats estimé à 5 000 000 F) et a approuvé le cahier des charges établi à cet effet.

61 - Travaux d'entretien courant des bâtiments et grosses réparations - Marchés fractionnés à bons de commandes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de passer pour l'année 2000 un nouveau marché sous forme d'appel d'offres pour une durée de six mois.

La séance est levée à 21 heures 50.

Hôtel de Ville, le 5 juillet 2000
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 6 juillet 2000
Pour le Maire,
L'Adjoint,